



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Insertion par l'Activité Économique

IAE

BILAN ANNUEL

2023

Oise

SOMMAIRE

Synthèse page 4

Introduction page 5

Éléments de contexte

Figure 1 : Caractéristiques de la population active âgée de 15 à 64 ans page 5

Figure 2 : Caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie ABC page 6

Figure 3 : Allocataires du RSA et de l'AAH page 7

Figure 4 : Caractéristiques des salariés de l'IAE pages 7-8

Figure 5 : Carte du taux de chômage annuel moyen par département page 8

Partie 1 : Données générales de l'insertion par l'activité économique

Figures 1-6 : Contrats par type de structure pages 9-11

Figures 2-7 : Établissements par type de structure pages 9-11

Figures 3-8 : Salariés par type de structure pages 10-11

Figure 4 : Équivalents temps plein réalisés par type de structure page 10

Figure 5 : Quotité de travail par type de structure page 10

Partie 2 : Profil des salariés en insertion

Figure 1 : Répartition des salariés par sexe page 12

Figure 2 : Répartition des salariés par tranche d'âge page 13

Figure 3 : Répartition des salariés inscrits à France Travail selon leur ancienneté d'inscription page 14

Figure 4 : Parts des salariés peu diplômés par âge page 15

Figure 5 : Parts des salariés résidents en QPV et ZRR page 16

Figure 6 : Parts des salariés allocataires de l'AAH, de l'ASS et du RSA page 17

Figure 7 : Parts des salariés allocataires de l'AAH, BOETH et TH page 18

Partie 3 : Principaux métiers exercés par les salariés en insertion

Figure 1 :	Principaux métiers exercés par les salariés dans un ACI	page 19
Figure 2 :	Principaux métiers exercés par les salariés dans une EI	page 19
Figure 3 :	Principaux métiers exercés par les salariés dans une AI	page 20
Figure 4 :	Principaux métiers exercés par les salariés dans une ETTI	page 20

Partie 4 : Situations des salariés à la sortie du dispositif

Figure 1 :	Sortants du dispositif en département	page 21
Figure 2 :	Sortants du dispositif en région	page 21

Partie 5 : Taux d'accès

	Présentation des taux d'accès	page 22
Figure 1 :	Taux d'accès des demandeurs d'emploi de longue durée	page 23
Figure 2 :	Taux d'accès des personnes peu diplômées	page 24
Figure 3 :	Taux d'accès des allocataires du RSA	page 25
Figure 4 :	Taux d'accès des bénéficiaires de l'OETH	page 26
Figure 5 :	Taux d'accès des allocataires de l'AAH	page 27

Synthèse

En 2023, dans le département de l'Oise, 6 231 contrats sont comptabilisés dans une structure de l'insertion par l'activité économique (IAE), soit une hausse annuelle de +3,2 %. Parmi eux, 3 031 sont signés en ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et 276 en entreprises d'insertion (EI), structures qui accueillent directement leurs salariés ; ainsi que 2 457 en associations intermédiaires (AI) et 467 en entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) qui fonctionnent pour leur part sur le mode de l'intérim. Les ACI représentent à eux seuls 48,6 % des contrats, soit 16 points de moins qu'au niveau régional.

Le nombre de salariés atteint 4 524 personnes au sein des différentes structures, en baisse de -5 % sur un an. Les AI sont celles qui accueillent le plus de salariés en insertion avec 2 421 personnes, suivies par les ACI (1 477 salariés, les seuls en progression), tandis que les structures ayant un statut d'entreprises telles que les EI et ETTI en comptabilisent nettement moins (respectivement 162 et 464 salariés).

Toutes structures confondues, les femmes représentent de loin la part la plus importante de la région avec 50,8 % des salariés en IAE, soit 12,7 points de plus qu'en Hauts-de-France. Les seniors sont davantage présents : 31,7 % sont âgés de plus de 50 ans (contre 26,7% dans l'ensemble des départements), les jeunes de moins de 26 ans étant au même nombre (17,5 %). Un peu plus de 46 % des salariés sont inscrits depuis plus d'un an à France Travail, dont 31,2 % depuis plus de deux ans. La part des salariés peu diplômés est quant à elle équivalente au niveau régional chez les moins de 30 ans, mais 4,2 points supérieure chez les plus de 30 ans (respectivement 55 % et 64,7 %).

La proportion de salariés en insertion résidents en ZRR parmi l'ensemble des salariés est similaire à celle de la région (8,3 %) ; tandis qu'un salarié sur cinq réside en QPV, contre 28,1 % en Hauts-de-France. Les premiers enregistrent une hausse de +0,9 point, les seconds un accroissement de +1,5 point.

Les bénéficiaires du RSA sont largement sous-représentés comparativement au niveau régional (28,9 % contre 42,4 %), tandis que la part des allocataires de l'ASS est moitié moindre (3,4 %). Celle des salariés en insertion se déclarant travailleurs handicapés est pour sa part 3 fois plus petite (3,1 %).

Parmi les 1 839 salariés sortis d'une structure IAE dans le département, 376 accèdent à un emploi durable, 265 à un emploi de transition et 322 débouchent sur une sortie positive. Les taux d'accès des bénéficiaires de l'OETH et des allocataires de l'AAH sont tous deux supérieurs à ceux de la région (respectivement 20,3 et 9,6) ; tandis que celui des salariés peu diplômés bien qu'élevé (156,7) reste moindre qu'en Hauts-de-France, de même que ceux des demandeurs d'emploi de longue durée (53,3) et des allocataires du RSA (63,7). Le dispositif de l'IAE a donc un impact positif sur les peu diplômés. Les taux d'accès des bénéficiaires de l'OETH et des allocataires du RSA sont toutefois en augmentation ces douze derniers mois.

Introduction

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour reprendre confiance en soi, (re)trouver des habitudes de travail et se former à un métier.

Il existe quatre types de structures pour accompagner les salariés en insertion :

- Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), qui produisent des biens et des services dans le secteur non-marchand
- Les entreprises d'insertion (EI), spécialisées dans la vente de biens et de services marchands
- Les associations intermédiaires (AI), qui mettent à disposition leurs salariés en insertion à d'autres structures
- Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), qui proposent des missions d'intérim à leurs salariés en insertion

Un nouveau type de structure de l'IAE est en expérimentation : les entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI). Ces dernières permettent aux salariés en insertion d'exercer une activité professionnelle en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des clients, et d'un accompagnement.

Ce type de structure ne figurant pas encore dans nos bases de données, il n'apparaîtra pas dans le bilan.

Les données relatives aux salariés (contrats, ETP, données de profils ...) sont comptabilisées au lieu de résidence du salarié.

Les équivalents temps plein (ETP) réalisés dans l'année sont calculés à partir du nombre d'heures effectuées dans l'année, comme suit :

ACI : 1 ETP = 1 820 heures / EI : 1 ETP = 1 505 heures / AI : 1 ETP = 1 607 heures / ETTI : 1 ETP = 1 600 heures.

Éléments de contexte

Figure 1 : Caractéristiques de la population active âgée de 15 à 64 ans

	Population active 15-64 ans	Part des femmes	Part des hommes	Part des moins de 26 ans	Part des 26-49 ans	Part des 50 ans et plus	Part des résidents en QPV ^{(1) (2)}	Part des résidents en ZRR ⁽³⁾	Part des personnes peu diplômées ⁽⁴⁾
Beauvais	92 005	48,2%	51,8%	13,1%	59,2%	27,7%	18,5%	30,2%	18,6%
Compiègne	86 441	48,0%	52,0%	12,6%	59,4%	28,0%	14,4%	0,0%	16,4%
Méru	35 255	48,8%	51,2%	12,1%	59,3%	28,6%	8,0%	0,0%	16,4%
Santerre-Oise Sud-Oise	177 037	47,8%	52,2%	12,0%	60,7%	27,3%	21,3%	0,0%	17,7%
Oise	390 738	48,0%	52,0%	12,4%	59,9%	27,7%	17,9%	7,1%	17,5%

⁽¹⁾ QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

⁽²⁾ Recensement de la population 2018 (et non 2020)

⁽³⁾ ZRR : Zone de revitalisation rurale

⁽⁴⁾ Niveau de diplôme en-dessous du niveau 3, soit CAP - BEP obtenus

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : Insee, Recensement de la population 2020 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 2 : Caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie ABC*

(*) Les demandeurs d'emploi de catégorie ABC sont tenus de réaliser des actes positifs de recherche d'emploi.

Figure 2.1 : Caractéristiques générales des demandeurs d'emplois de catégorie ABC

	Demandeurs d'emploi	Part des femmes	Part des hommes	Part des moins de 26 ans	Part des 26-49 ans	Part des 50 ans et plus	Part des résidents en QPV ⁽¹⁾	Part des résidents en ZRR ⁽²⁾
Beauvais	25 727	51,8%	48,2%	22,7%	55,3%	21,9%	14,4%	27,2%
Compiègne	23 604	51,5%	48,5%	20,4%	56,6%	23,0%	11,1%	0,0%
Méru	8 209	53,0%	47,0%	21,4%	55,7%	22,9%	7,7%	0,0%
Santerre-Oise Sud-Oise	44 215	50,7%	49,3%	20,8%	57,1%	22,2%	15,3%	0,0%
Oise	101 819	51,3%	48,7%	21,2%	56,4%	22,3%	13,5%	6,9%

⁽¹⁾ QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

⁽²⁾ ZRR : Zone de revitalisation rurale

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : France Travail/Dares, STMT (données brutes), Demandeurs d'emploi uniques, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 2.2 : Caractéristiques du public cible des demandeurs d'emploi de catégorie ABC

	Demandeurs d'emploi	Part des deld ⁽¹⁾	Part des boeth ⁽²⁾	Part des peu diplômés ⁽³⁾
Beauvais	25 727	39,7%	9,1%	17,9%
Compiègne	23 604	40,2%	9,3%	16,6%
Méru	8 209	38,3%	7,3%	16,3%
Santerre-Oise Sud-Oise	44 215	37,1%	7,6%	18,3%
Oise	101 819	38,5%	8,3%	17,6%

⁽¹⁾ Deld : Demandeurs d'emploi de longue durée, soit inscrits depuis un an ou plus à Pôle emploi

⁽²⁾ Boeth : Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

⁽³⁾ Niveau de diplôme en-dessous du niveau 3, soit CAP - BEP obtenus

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : France Travail/Dares, STMT (données brutes), Demandeurs d'emploi uniques, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 3 : Allocataires du RSA et de l'AAH

	Allocataires du RSA ⁽¹⁾	Allocataires de l'AAH ⁽²⁾
Beauvais	5 870	4 111
Compiègne	4 674	3 443
Méru	1 123	847
Santerre-Oise Sud-Oise	8 896	6 269
Oise	20 563	14 670

⁽¹⁾ RSA : Revenu de solidarité active

⁽²⁾ AAH : Allocation adulte handicapé

Note : Des disparités peuvent apparaître sur les totaux départementaux au regard du document régional, les sources de données divergeant.

Sources : Cnaf, MSA, 2022 - Traitement OR2S

Figure 4 : Caractéristiques des salariés de l'IAE*

Figure 4.1 : Caractéristiques générales des salariés de l'IAE*

	Ensemble	Part des femmes	Part des hommes	Part des moins de 26 ans	Part des 26-49 ans	Part des 50 ans et plus	Part des résidents en QPV ⁽¹⁾	Part des résidents en ZRR ⁽²⁾
Beauvais	1 275	58,7%	41,3%	16,0%	50,0%	33,9%	23,9%	29,3%
Compiègne	966	43,4%	56,6%	15,9%	56,3%	27,7%	20,9%	0,0%
Méru	305	68,5%	31,5%	16,7%	42,3%	40,3%	15,7%	0,0%
Santerre-Oise Sud-Oise	1 977	46,5%	53,5%	19,4%	49,8%	30,8%	21,3%	0,0%
Oise	4 524	50,8%	49,2%	17,5%	50,7%	31,7%	21,6%	8,3%

^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

⁽²⁾ ZRR : Zone de revitalisation rurale

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 4.2 : Caractéristiques du public cible des salariés de l'IAE*

	Ensemble	Part des deld ⁽¹⁾	Part des boeth ⁽²⁾	Part des peu diplômés ⁽³⁾	Part des allocataires du RSA ⁽⁴⁾	Part des allocataires de l'ASS ⁽⁵⁾
Beauvais	1 275	47,2%	4,2%	58,2%	28,1%	3,2%
Compiègne	966	48,9%	3,9%	58,7%	36,7%	4,9%
Méru	305	47,5%	0,0%	51,5%	14,4%	3,0%
Santerre-Oise Sud-Oise	1 977	44,1%	4,0%	68,1%	27,9%	3,0%
Oise	4 524	46,2%	3,8%	62,2%	28,9%	3,4%

^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ Deld : Demandeurs d'emploi de longue durée, i.e. inscrits depuis un an ou plus à France Travail

⁽²⁾ Boeth : Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

⁽³⁾ Niveau de diplôme en-dessous du niveau 3, soit CAP - BEP obtenus

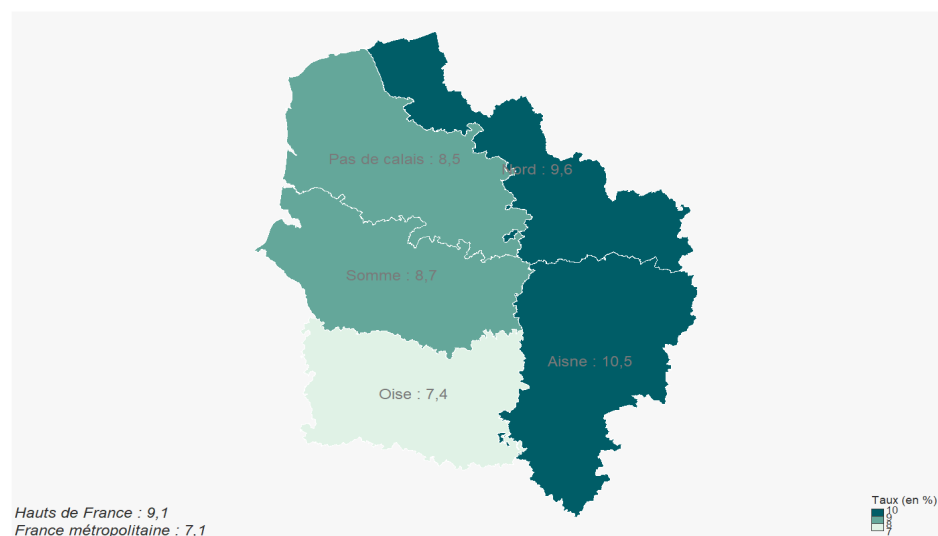
⁽⁴⁾ RSA : Revenu de solidarité active

⁽⁵⁾ ASS : Allocation solidarité spécifique

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 5 : Carte du taux de chômage annuel moyen par département



Source : Insee, Taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT, 2023

Partie 1 : Données générales de l'insertion par l'activité économique

Avertissement : Les contrats, salariés, etp et quotités de travail sont comptabilisés au **code commune du salarié** ; les établissements au **code commune employeur**.

Figure 1 : Contrats de l'IAE* par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Beauvais	950	91	770	93	1 904
Compiègne	722	10	442	154	1 328
Méru	147	81	204	9	441
Santerre-Oise Sud-Oise	1 212	94	1 040	211	2 557
Oise	3 031	276	2 457	467	6 231

Figure 2 : Établissements de l'IAE* par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Beauvais	11	6	5	1	23
Compiègne	7	0	4	0	11
Méru	0	1	2	0	3
Santerre-Oise Sud-Oise	8	6	4	2	20
Oise	26	13	15	3	57

⁽¹⁾ IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 3 : Salariés de l'IAE* par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Beauvais	375	50	757	93	1 275
Compiègne	376	4	434	152	966
Méru	47	47	202	9	305
Santerre-Oise Sud-Oise	679	61	1 027	210	1 977
Oise	1 477	162	2 421	464	4 524

Figure 4 : Équivalents temps plein** de l'IAE* réalisés par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Beauvais	130	31	155	32	348
Compiègne	110	3	61	42	217
Méru	17	19	45	3	84
Santerre-Oise Sud-Oise	194	39	207	52	492
Oise	451	92	468	129	1 140

Figure 5 : Quotité de travail*** de l'IAE* par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Beauvais	34,8%	61,2%	20,4%	34,3%	61,2%
Compiègne	29,3%	70,3%	14,2%	27,8%	40,4%
Méru	36,0%	41,4%	22,3%	31,7%	56,1%
Santerre-Oise Sud-Oise	28,6%	63,7%	20,2%	24,7%	48,7%
Oise	30,6%	56,6%	19,3%	27,8%	50,3%

^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

^(**) ETP : Équivalents temps plein

^(***) Nombre d'ETP réalisés pour 100 salariés

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Note : Des disparités peuvent apparaître sur le total départemental afin d'être en accord avec le document régional.

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreehs Hauts-de-France/Semas

Figure 6 : Contrats de l'IAE* par type de structure

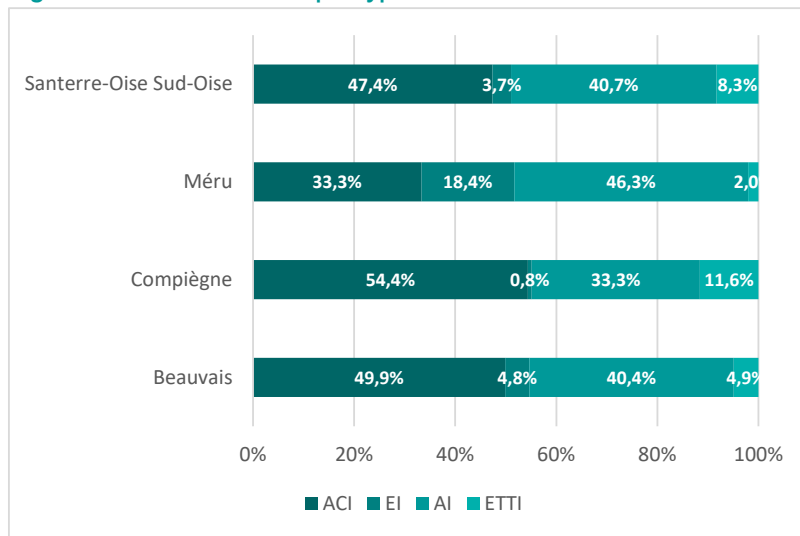


Figure 7 : Établissements de l'IAE* par type de structure

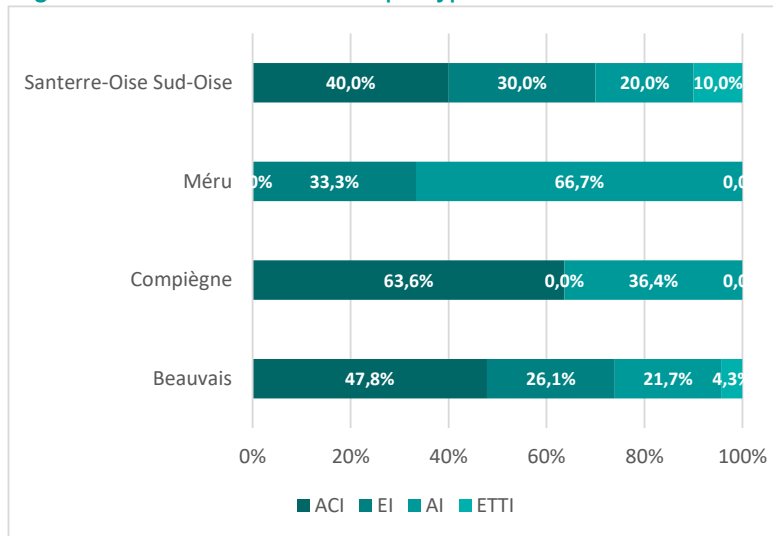
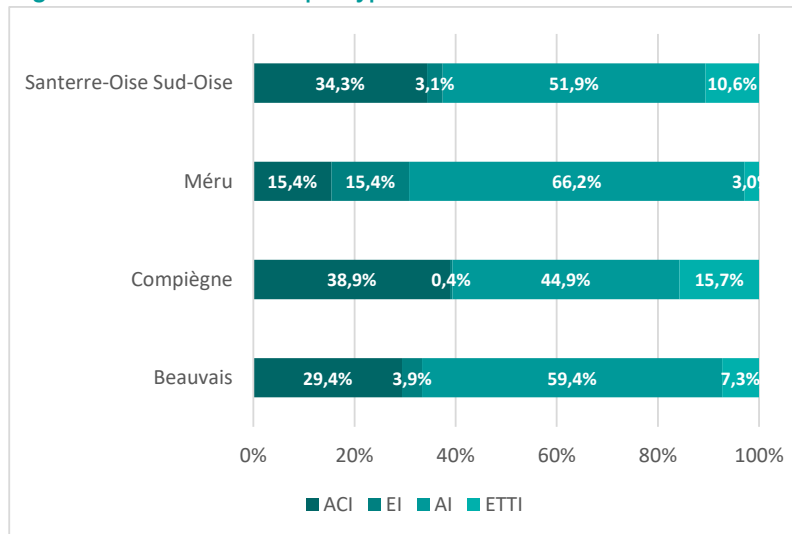


Figure 8 : Salariés de l'IAE* par type de structure



(*) IAE : Insertion par l'activité économique

(1) ACI : Atelier chantier d'insertion

(2) EI : Entreprise d'insertion

(3) AI : Association intermédiaire

(4) ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Drees Hauts-de-France/Semas

Partie 2 : Profil des salariés en insertion

Figure 1 : Répartition des salariés de l'IAE* par sexe

Figure 1.1 : ACI⁽¹⁾

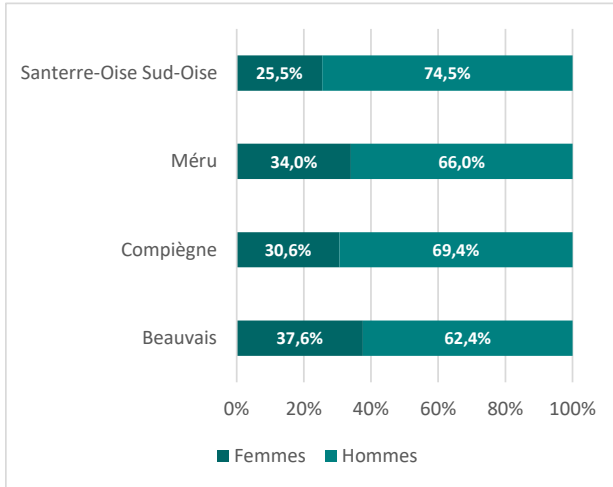


Figure 1.2 : EI⁽²⁾

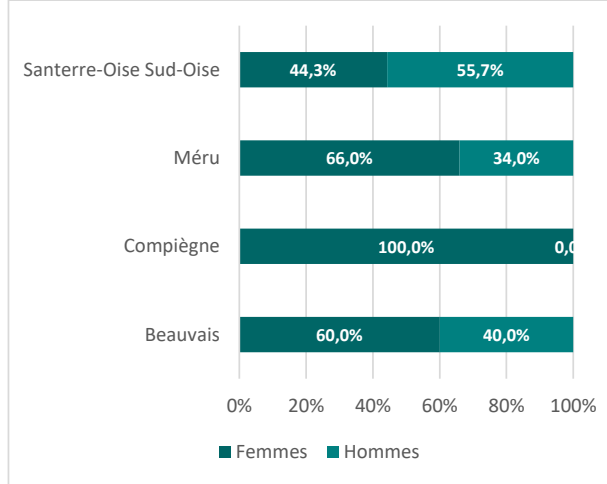


Figure 1.3 : AI⁽³⁾

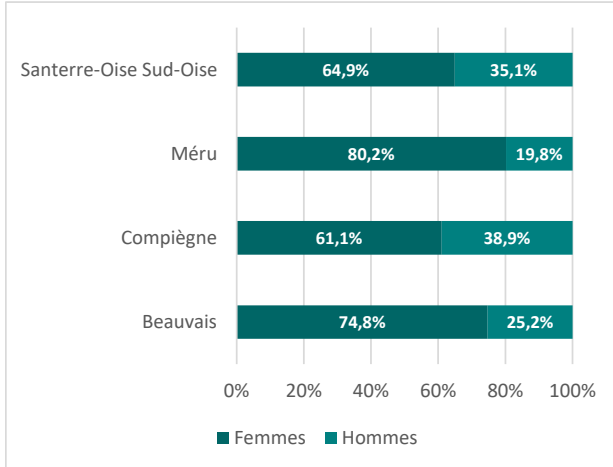


Figure 1.4 : ETTI⁽⁴⁾

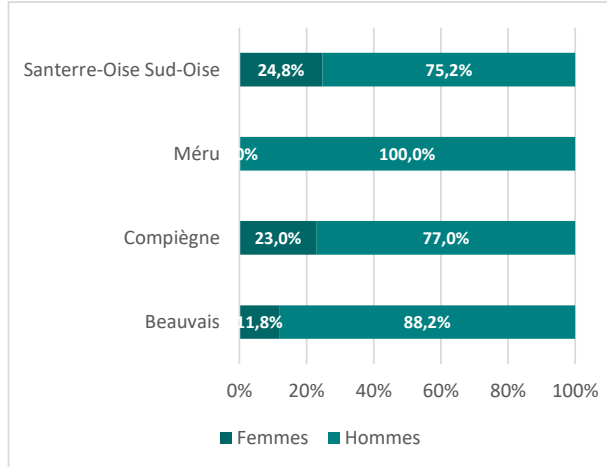
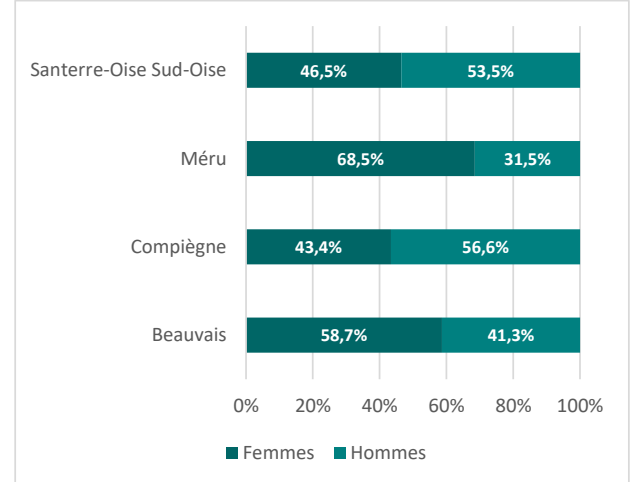


Figure 1.5 : Ensemble



^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 2 : Répartition des salariés de l'IAE* par tranche d'âge

Figure 2.1 : ACI⁽¹⁾

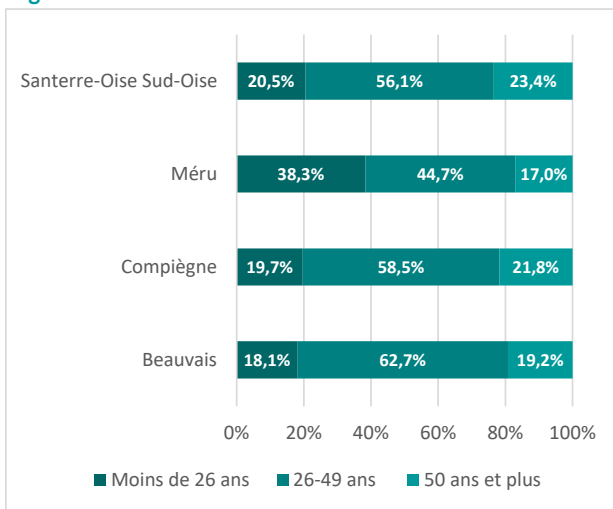


Figure 2.2 : EI⁽²⁾

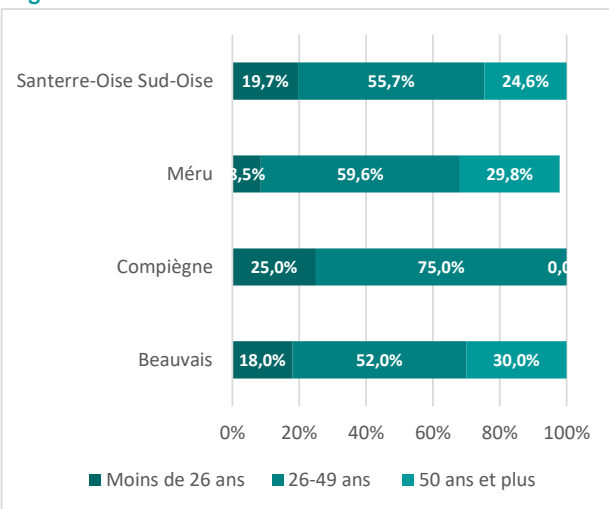


Figure 2.3 : AI⁽³⁾

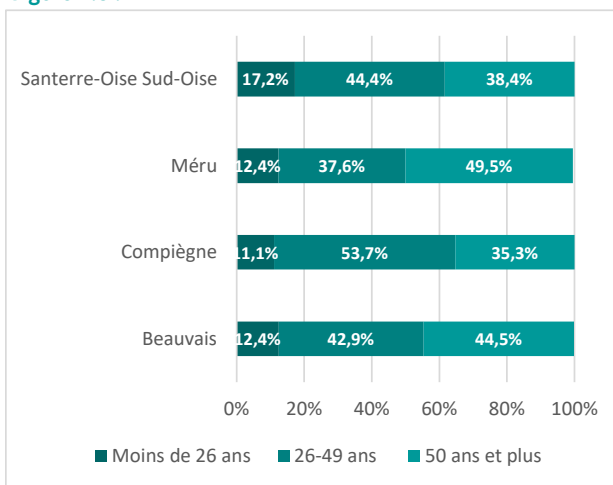


Figure 2.4 : ETTI⁽⁴⁾

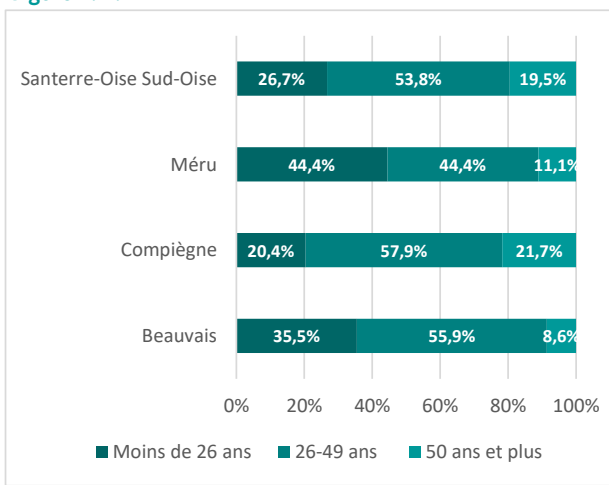
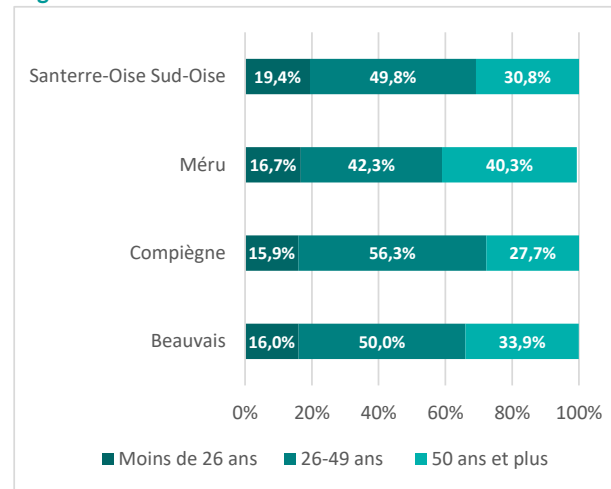


Figure 2.5 : Ensemble



^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 3 : Répartition des salariés de l'IAE* inscrits à France Travail selon leur ancienneté d'inscription

Figure 3.1 : ACI⁽¹⁾

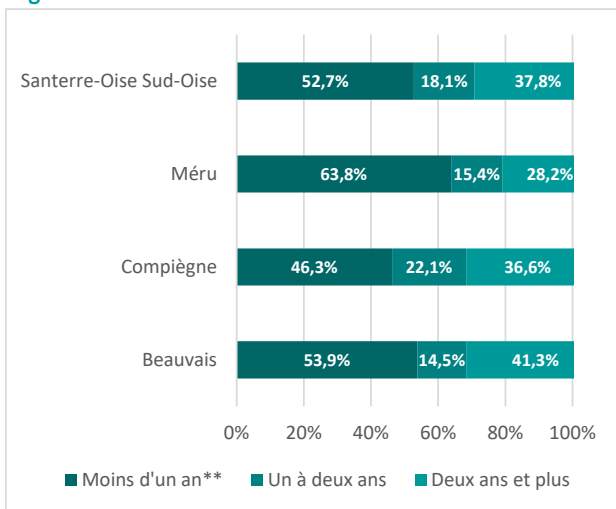


Figure 3.2 : EI⁽²⁾

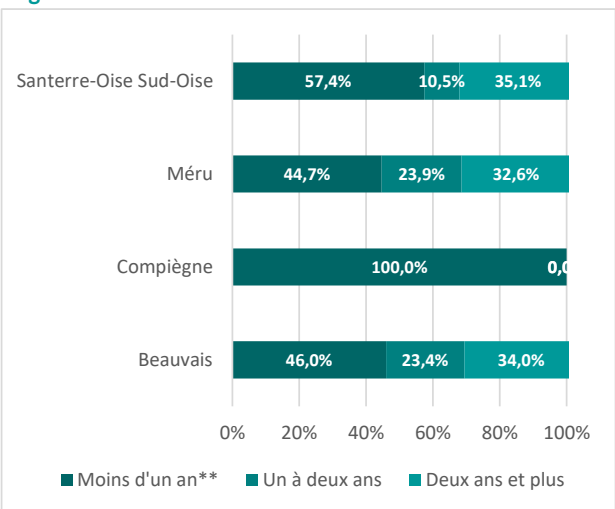


Figure 3.3 : AI⁽³⁾

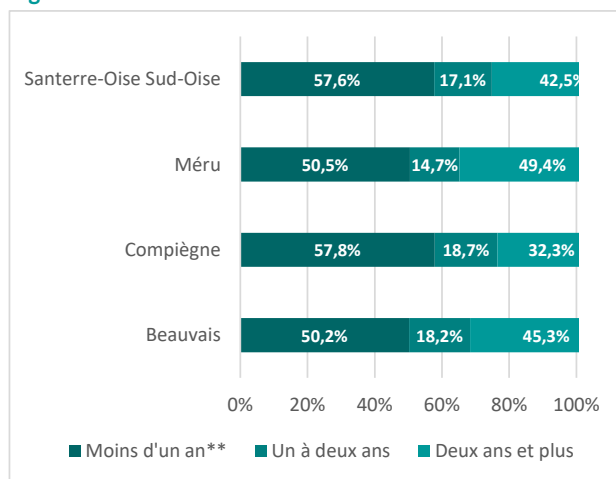


Figure 3.4 : ETTI⁽⁴⁾

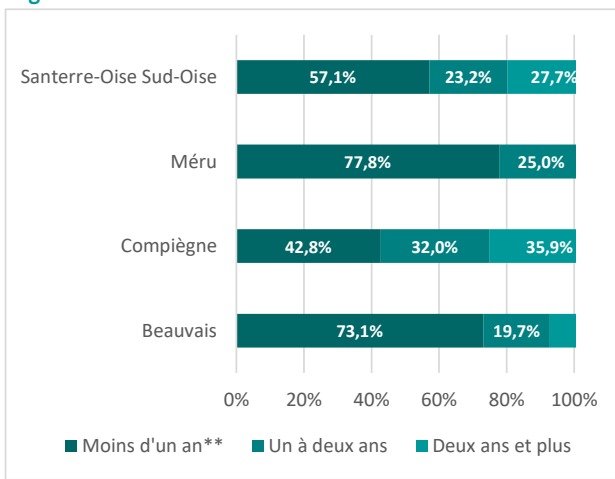
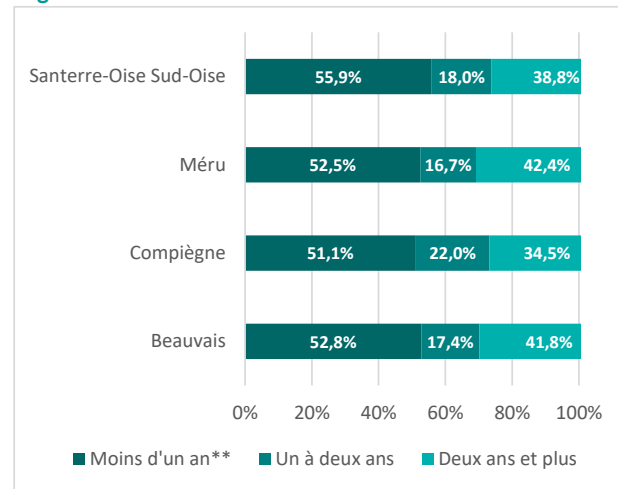


Figure 3.5 : Ensemble



^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

^(**) Moins d'un an et non inscrits à France Travail

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 4 : Parts des salariés de l'IAE* peu diplômés par âge**

Figure 4.1 : ACI⁽¹⁾

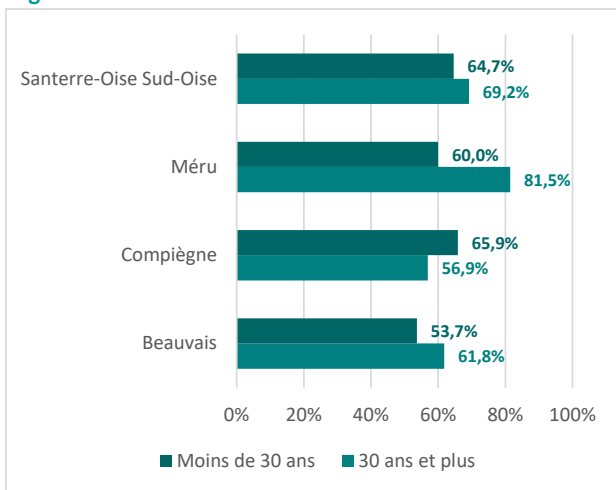


Figure 4.2 : EI⁽²⁾

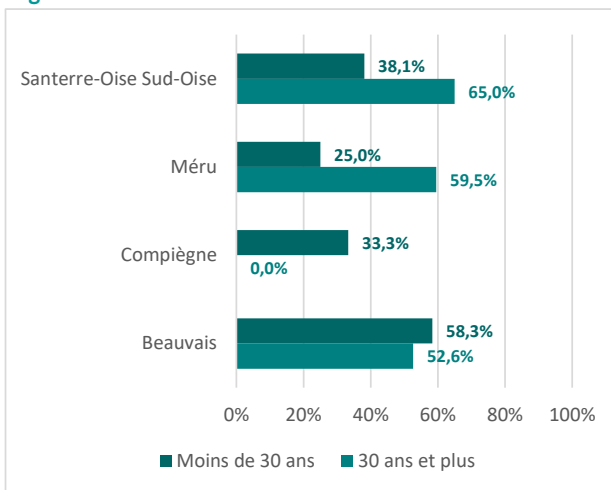


Figure 4.3 : AI⁽³⁾

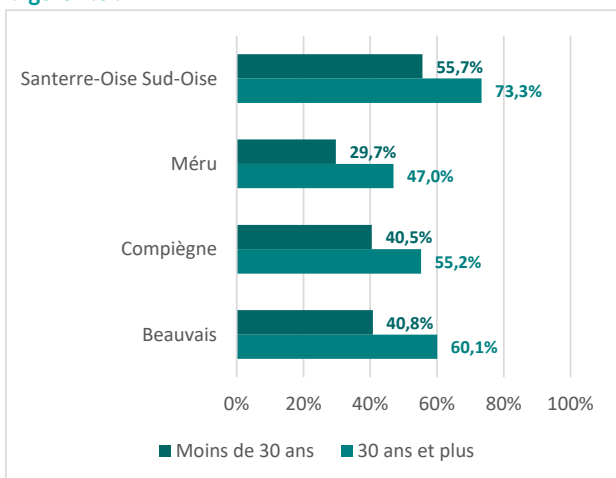


Figure 4.4 : ETTI⁽⁴⁾

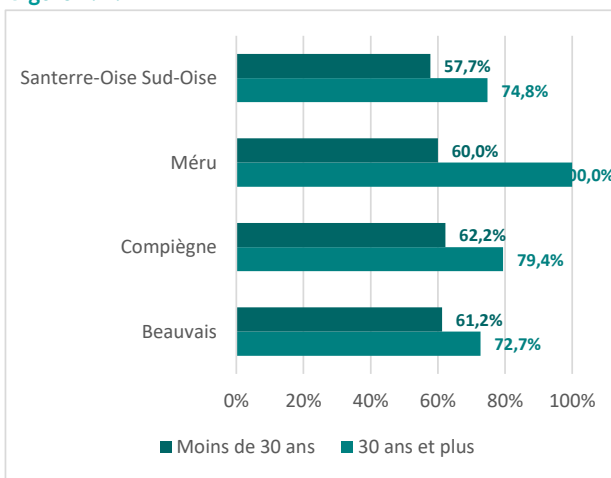
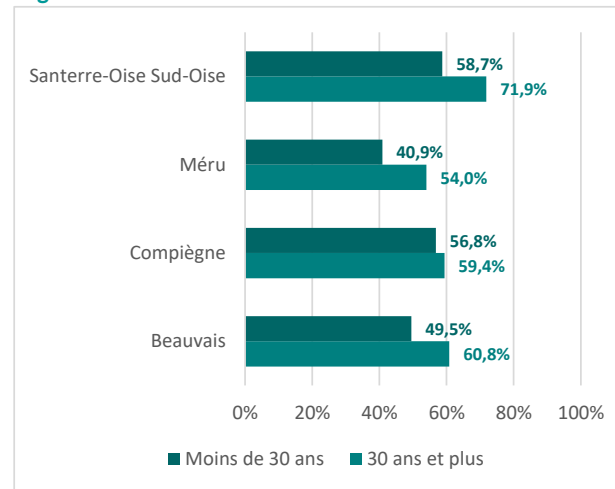


Figure 4.5 : Ensemble



^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

^(**) Salariés de l'IAE peu diplômés âgés de moins de 30 ans (respectivement 30 ans et plus) parmi l'ensemble des salariés de moins de 30 ans (respectivement 30 ans et plus)

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 5 : Parts des salariés de l'IAE* résidents en QPV et ZRR**

Figure 5.1 : ACI⁽¹⁾

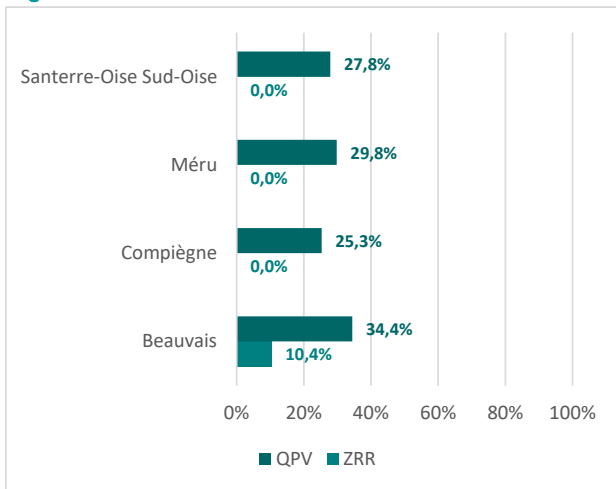


Figure 5.2 : EI⁽²⁾

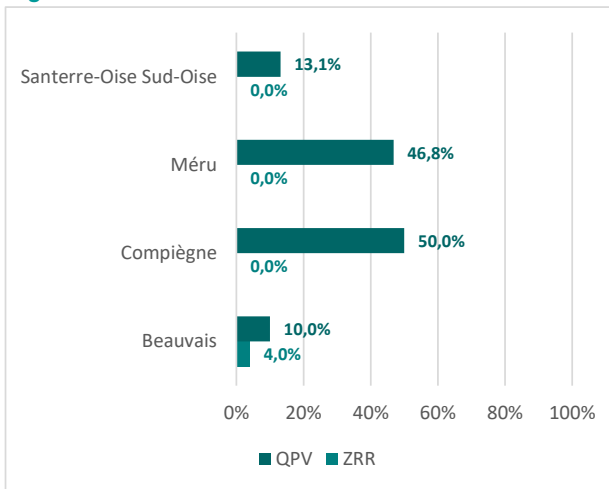


Figure 5.3 : AI⁽³⁾

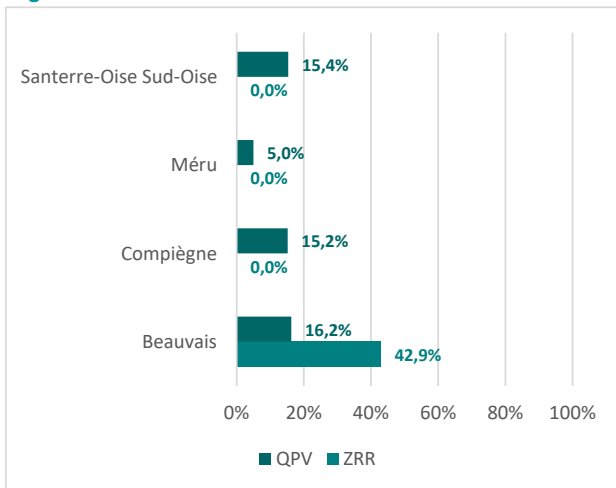


Figure 5.4 : ETTI⁽⁴⁾

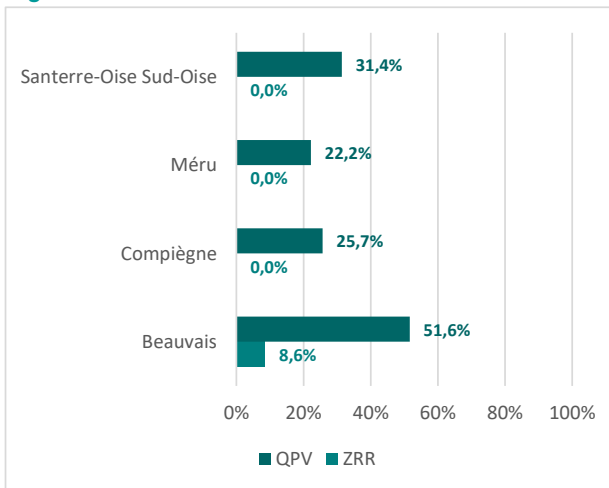
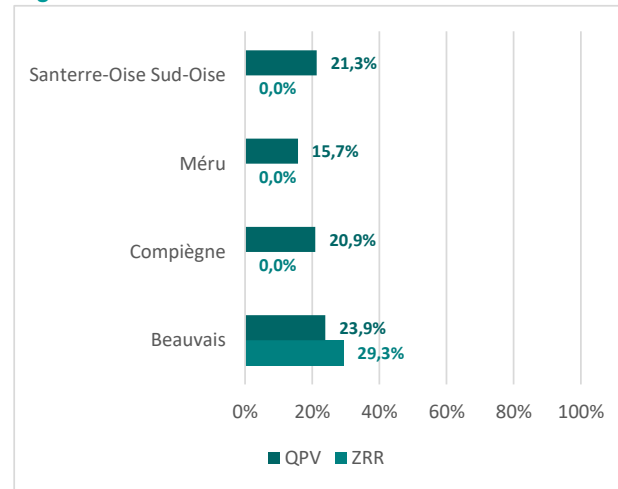


Figure 5.5 : Ensemble



(*) IAE : Insertion par l'activité économique

(**) Salariés de l'IAE résidents en QPV (respectivement en ZRR) parmi l'ensemble des salariés

(1) ACI : Atelier chantier d'insertion

(2) EI : Entreprise d'insertion

(3) AI : Association intermédiaire

(4) ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 6 : Parts des salariés de l'IAE* allocataires du RSA, de l'ASS et de l'AAH**

Figure 6.1 : ACI⁽¹⁾

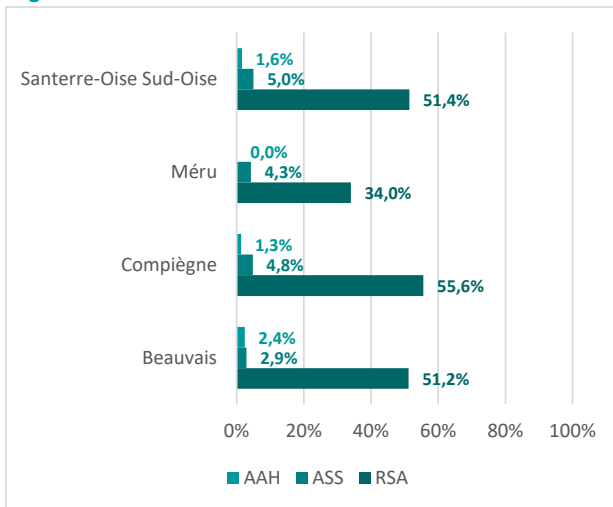


Figure 6.2 : EI⁽²⁾

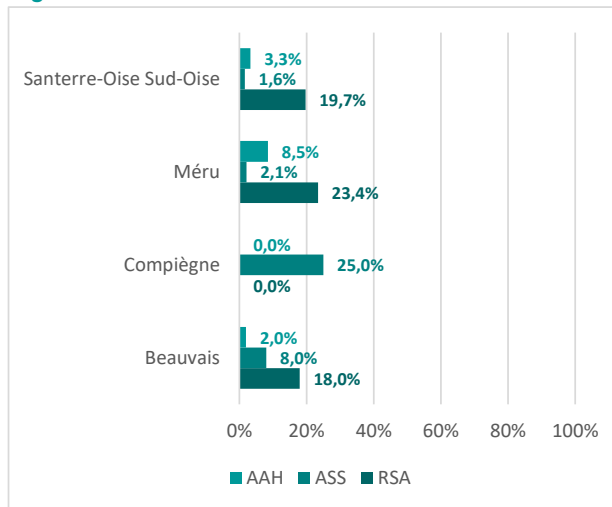


Figure 6.3 : AI⁽³⁾

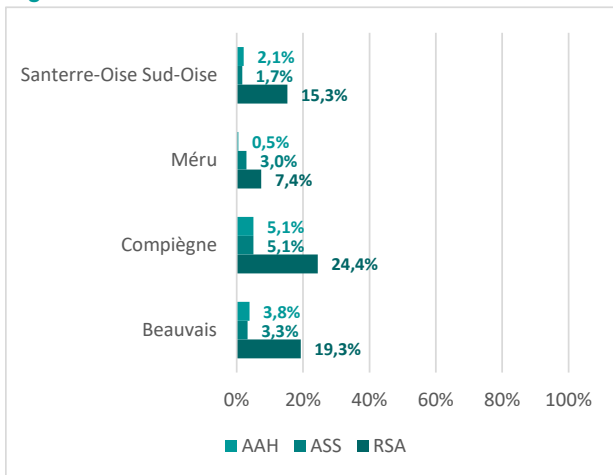


Figure 6.4 : ETTI⁽⁴⁾

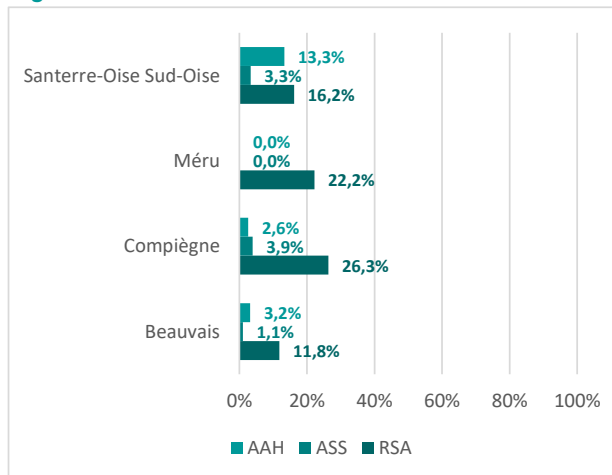
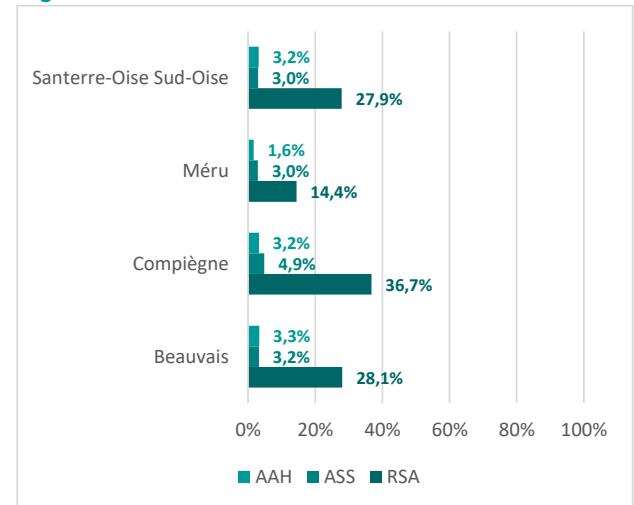


Figure 6.5 : Ensemble



^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

^(**) Salariés de l'IAE allocataires du RSA (respectivement de l'ASS et de l'AAH) parmi l'ensemble des salariés

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dcrets Hauts-de-France/Semas

Figure 7 : Parts des salariés de l'IAE* handicapés, allocataires de l'AAH et BOETH**

Figure 7.1 : ACI⁽¹⁾

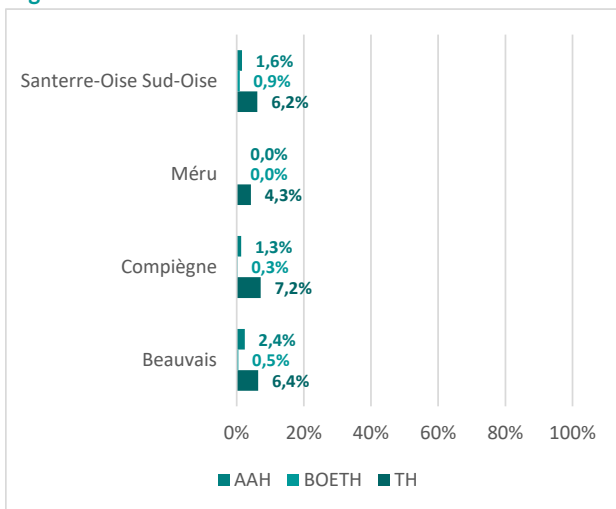


Figure 7.2 : EI⁽²⁾

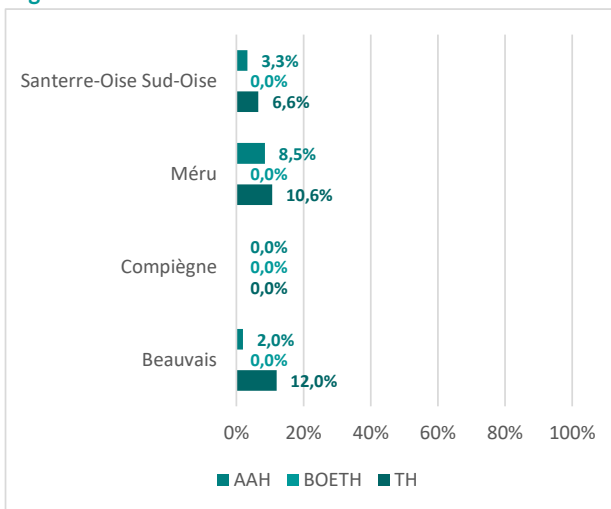


Figure 7.3 : AI⁽³⁾

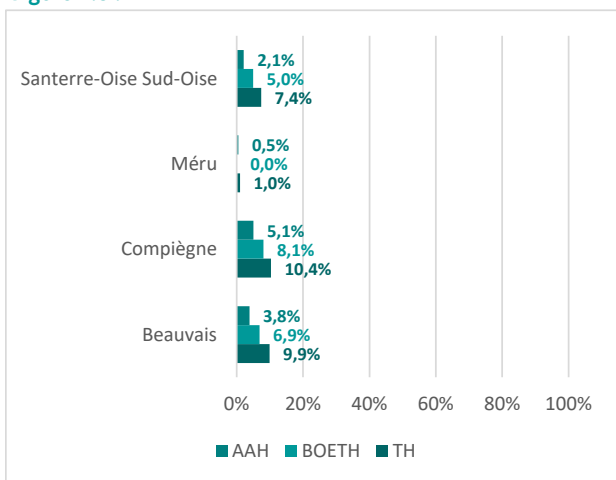


Figure 7.4 : ETTI⁽⁴⁾

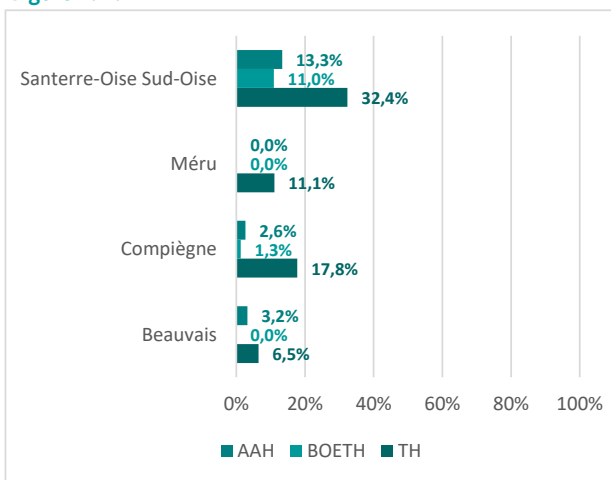
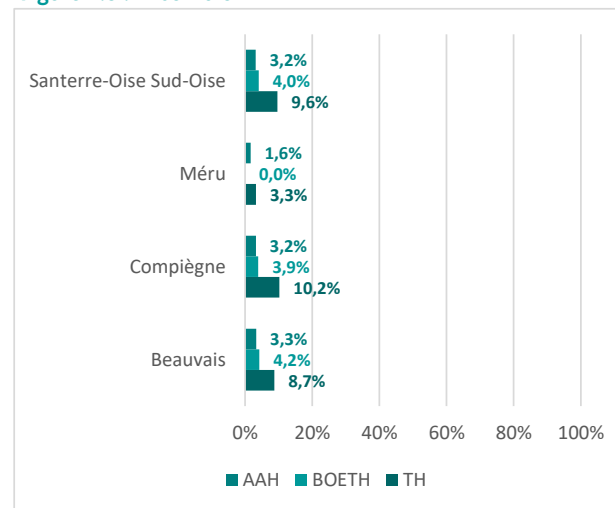


Figure 7.5 : Ensemble



^(*) IAE : Insertion par l'activité économique

^(**) Salariés de l'IAE allocataires de l'AAH (respectivement TH et BOETH) parmi l'ensemble des salariés

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Partie 3 : Principaux métiers exercés par les salariés en insertion

Rappel : À partir de 2022, la nomenclature PCS remplace la nomenclature ROME dans la base de données. Toutefois, pour les contrats encore en cours et ayant débuté avant 2022, le métier reste en nomenclature ROME.

Figure 1 : Principaux métiers exercés par les salariés de l'IAE* dans un ACI⁽¹⁾

Métiers exercés	Nombre de contrats	Part des contrats parmi les 10 métiers les plus exercés
Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments	759	28,1%
Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment	411	15,2%
Manutentionnaires non qualifiés	295	10,9%
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	289	10,7%
Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal	250	9,3%
Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture	169	6,3%
Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales	158	5,8%
Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	150	5,6%
Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection, de la tannerie-mégisserie et du travail du cuir	116	4,3%
Jardiniers	104	3,9%
Dix principaux métiers	2 701	100,0%

Figure 2 : Principaux métiers exercés par les salariés de l'IAE* dans une EI⁽²⁾

Métiers exercés	Nombre de contrats	Part des contrats parmi les 10 métiers les plus exercés
Nettoyeurs	73	28,1%
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	51	19,6%
Agents civils de sécurité et de surveillance	33	12,7%
Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection, de la tannerie-mégisserie et du travail du cuir	28	10,8%
Agents d'accueil non qualifiés	27	10,4%
Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment	17	6,5%
Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	10	3,8%
Vendeurs en habillement et articles de sport	9	3,5%
Manutentionnaires non qualifiés	7	2,7%
Employés administratifs non qualifiés	5	1,9%
Dix principaux métiers	260	100,0%

⁽¹⁾ IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Drees Hauts-de-France/Semas

Figure 3 : Principaux métiers exercés par les salariés de l'IAE* dans une AI⁽¹⁾

Métiers exercés	Nombre de contrats	Part des contrats parmi les 10 métiers les plus exercés
Employés des services divers	437	21,4%
Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers	386	18,9%
Nettoyeurs	365	17,9%
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	194	9,5%
Services domestiques	178	8,7%
Animateurs socioculturels et de loisirs	108	5,3%
Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	104	5,1%
Jardiniers	102	5,0%
Nettoyage de locaux	91	4,5%
Agents de service des établissements primaires	79	3,9%
Dix principaux métiers	2 044	100,0%

Figure 4 : Principaux métiers exercés par les salariés de l'IAE* dans une ETTI⁽²⁾

Métiers exercés	Nombre de contrats	Part des contrats parmi les 10 métiers les plus exercés
Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment	104	31,7%
Manutentionnaires non qualifiés	57	17,4%
Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton	32	9,8%
Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments	25	7,6%
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	20	6,1%
Maçons qualifiés	20	6,1%
Nettoyeurs	20	6,1%
Ouvriers non qualifiés divers de type industriel	19	5,8%
Magasiniers qualifiés	17	5,2%
Employés de libre service du commerce et magasiniers	14	4,3%
Dix principaux métiers	328	100,0%

⁽¹⁾ IAE : Insertion par l'activité économique

⁽¹⁾ AI : Association intermédiaire

⁽²⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Partie 4 : Situations des salariés à la sortie du dispositif

Figure 1 : Sortants du dispositif dans l'Oise

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Emplois durables ^(a)	96	18	230	32	376
Part des emplois durables*	13,8%	26,9%	28,7%	33,0%	22,6%
Emplois de transition ^(b)	82	8	160	15	265
Part des emplois de transition*	11,8%	11,9%	20,0%	15,5%	15,9%
Sorties positives ^(c)	175	6	122	19	322
Part des sorties positives*	25,1%	9,0%	15,2%	19,6%	19,4%
Autres sorties	344	35	289	31	699
Part des autres sorties*	49,4%	52,2%	36,1%	32,0%	42,1%
Total des sorties	805	83	853	98	1 839
Dont sorties renseignées**	697	67	801	97	1 662
Dont sorties non renseignées***	108	16	52	1	177

Figure 2 : Sortants du dispositif en Hauts-de-France

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Emplois durables ^(a)	997	336	818	490	2 641
Part des emplois durables*	10,8%	18,5%	21,7%	19,6%	15,2%
Emplois de transition ^(b)	1 016	175	706	451	2 348
Part des emplois de transition*	11,0%	9,6%	18,7%	18,0%	13,5%
Sorties positives ^(c)	1 976	225	711	288	3 200
Part des sorties positives*	21,4%	12,4%	18,8%	11,5%	18,4%
Autres sorties	5 263	1 085	1 537	1 274	9 159
Part des autres sorties*	56,9%	59,6%	40,7%	50,9%	52,8%
Total des sorties	10 552	2 175	4 042	2 612	19 381
Dont sorties renseignées**	9 252	1 821	3 772	2 503	17 348
Dont sorties non renseignées***	1 300	354	270	109	2 033

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

^(*) Calculées sur les sorties renseignées

^(a) Emplois durables : CDI, CDD de plus de 6 mois, titularisation dans la fonction publique, création ou reprise d'entreprise

^(b) Emplois de transition : CDD de moins de 6 mois

^(c) Sorties positives : Embauche dans une autre structure IAE, entrée en formation, autre sortie reconnue comme positive

^(**) Sorties renseignées : emplois durables, emplois de transition, sorties positives et autres sorties

^(***) Sorties non renseignées : retrait des sorties constaté, et motifs de sortie non renseigné

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Partie 5 : Taux d'accès

L'insertion par l'activité économique a pour mission d'aider les personnes les plus éloignées de l'emploi à se (ré)insérer sur le marché du travail. Ainsi, elle s'adresse notamment aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux personnes peu diplômées et aux allocataires de minima sociaux ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.

Dans ce contexte, 5 taux d'accès sont proposés :

- Taux d'accès des **demandeurs d'emploi de longue durée** : Un taux d'accès des DELD est calculé en rapportant le nombre de salariés en IAE demandeurs d'emplois de longue durée sur l'année, au nombre total de demandeurs d'emploi de longue durée sur l'année.

$$\frac{\text{Nombre de salariés de l'IAE demandeurs d'emploi de longue durée sur l'année}}{\text{Nombre de demandeurs d'emploi de longue durée sur l'année}} \times 1\,000$$

- Taux d'accès des **personnes peu diplômées** : Un taux d'accès des personnes peu diplômées est calculé en rapportant le nombre de salariés en IAE peu diplômés sur l'année, au nombre de demandeurs d'emplois de catégorie ABC peu diplômés sur l'année.

$$\frac{\text{Nombre de salariés de l'IAE peu diplômés sur l'année}}{\text{Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC peu diplômés sur l'année}} \times 1\,000$$

- Taux d'accès des **allocataires du RSA** : Un taux d'accès des personnes allocataires du RSA est calculé en rapportant le nombre de salariés en IAE allocataires du RSA sur l'année, au nombre d'allocataires du RSA de l'année précédente.

$$\frac{\text{Nombre de salariés de l'IAE allocataires du RSA sur l'année}}{\text{Nombre d'allocataires du RSA sur l'année précédente}} \times 1\,000$$

- Taux d'accès des **bénéficiaires de l'OETH** : Un taux d'accès des bénéficiaires de l'OETH est calculé en rapportant le nombre de salariés en IAE bénéficiaires de l'OETH sur l'année, au nombre de demandeurs d'emplois de catégorie ABC bénéficiaires de l'OETH sur l'année.

$$\frac{\text{Nombre de salariés de l'IAE bénéficiaires de l'OETH sur l'année}}{\text{Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC bénéficiaires de l'OETH sur l'année}} \times 1\,000$$

- Taux d'accès des **allocataires de l'AAH** : Un taux d'accès des personnes allocataires de l'AAH est calculé en rapportant le nombre de salariés en IAE allocataires de l'AAH sur l'année, au nombre total d'allocataires de l'AAH de l'année précédente.

$$\frac{\text{Nombre de salariés de l'IAE allocataires de l'AAH sur l'année}}{\text{Nombre d'allocataires de l'AAH sur l'année précédente}} \times 1\,000$$

Figure 1 : Taux d'accès* des demandeurs d'emploi de longue durée

Figure 1.1 : Taux d'accès par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Beauvais	16,9	2,6	36,9	2,4	59,0
Compiègne	21,3	0,0	19,3	9,2	49,8
Méru	5,4	8,3	31,8	0,6	46,1
Santerre-Oise Sud-Oise	19,6	1,6	26,5	5,5	53,2
Oise	18,2	2,0	27,9	5,2	53,3

Figure 1.2 : Carte des taux d'accès pour l'ensemble des structures



^(*) Nombre de salariés en IAE demandeurs d'emploi de longue durée pour 1 000 demandeurs d'emploi de longue durée

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

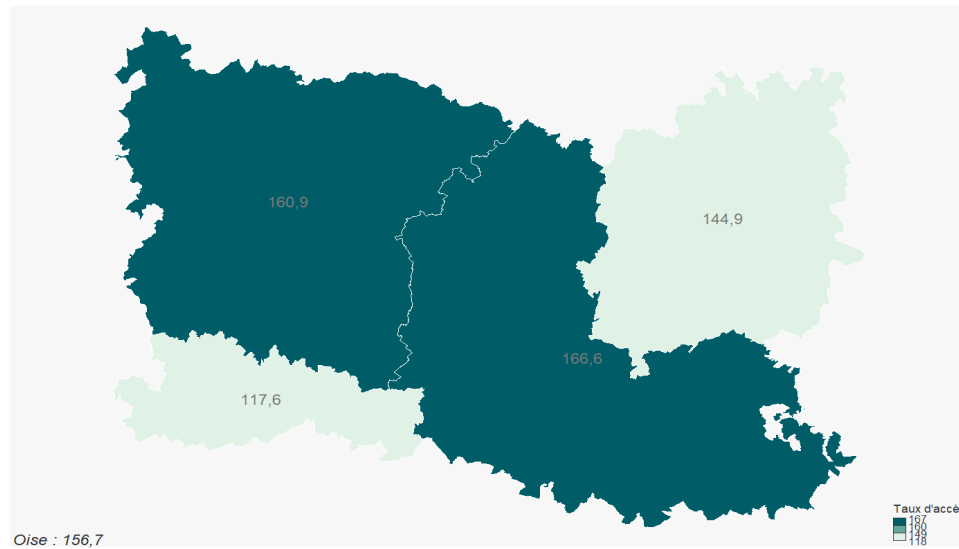
Sources : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, France Travail/Dares, STMT, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 2 : Taux d'accès* des personnes peu diplômées

Figure 2.1 : Taux d'accès par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Beauvais	48,4	5,9	93,3	13,4	160,9
Compiègne	57,5	0,3	58,3	28,9	144,9
Méru	25,5	20,2	66,7	5,2	117,6
Santerre-Oise Sud-Oise	56,9	4,2	87,6	17,9	166,6
Oise	52,5	5,0	81,1	18,2	156,7

Figure 2.2 : Carte des taux d'accès* pour l'ensemble des structures



^(*) Nombre de salariés en IAE peu diplômés pour 1 000 demandeurs d'emploi peu diplômés

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

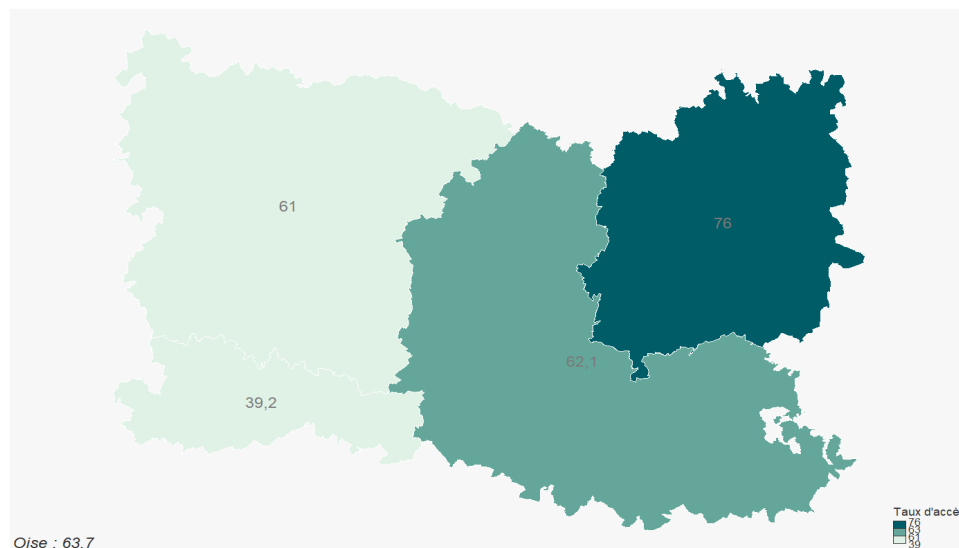
Sources : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, France Travail/Dares, STMT, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 3 : Taux d'accès* des allocataires du RSA**

Figure 3.1 : Taux d'accès par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Beauvais	32,7	1,5	1,5	1,9	61,0
Compiègne	44,7	0,0	0,0	8,6	76,0
Méru	14,2	9,8	9,8	1,8	39,2
Santerre-Oise Sud-Oise	39,2	1,3	1,3	3,8	62,1
Oise	37,3	1,6	1,6	4,2	63,7

Figure 3.2 : Carte des taux d'accès pour l'ensemble des structures



^(*) Nombre de salariés en IAE allocataires du RSA pour 1 000 allocataires du RSA l'année précédente

^(**) RSA : revenu de solidarité active

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Note : Des disparités peuvent apparaître sur les totaux départementaux au regard du document régional, les sources de données divergeant.

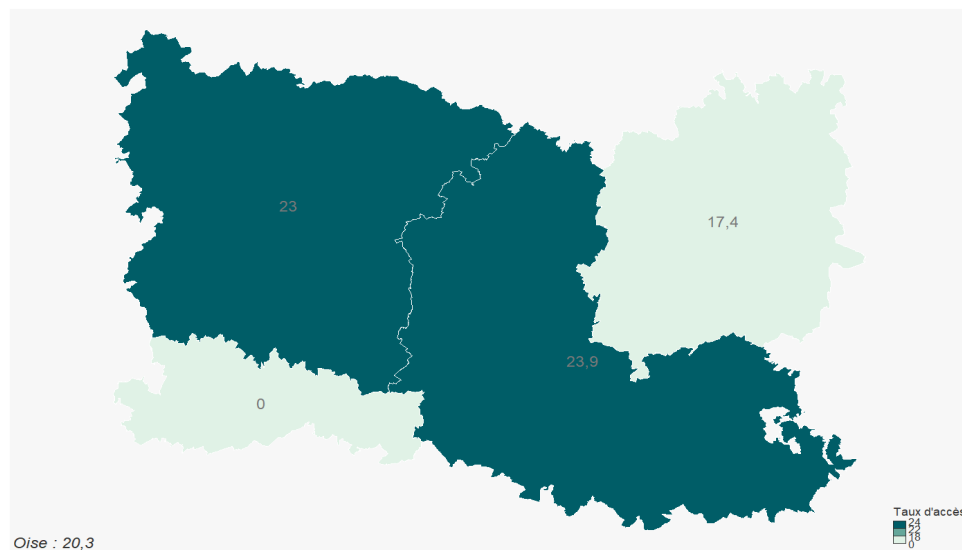
Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 4 : Taux d'accès* des bénéficiaires de l'OETH**

Figure 4.1 : Taux d'accès par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Beauvais	0,9	0,0	22,2	0,0	23,0
Compiègne	0,5	0,0	16,0	0,9	17,4
Méru	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Santerre-Oise Sud-Oise	1,8	0,0	15,2	6,9	23,9
Oise	1,1	0,0	16,3	2,9	20,3

Figure 4.2 : Carte des taux d'accès* pour l'ensemble des structures



^(*) Nombre de salariés en IAE bénéficiaires de l'OETH pour 1 000 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'OETH sur l'année

^(**) OETH : Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

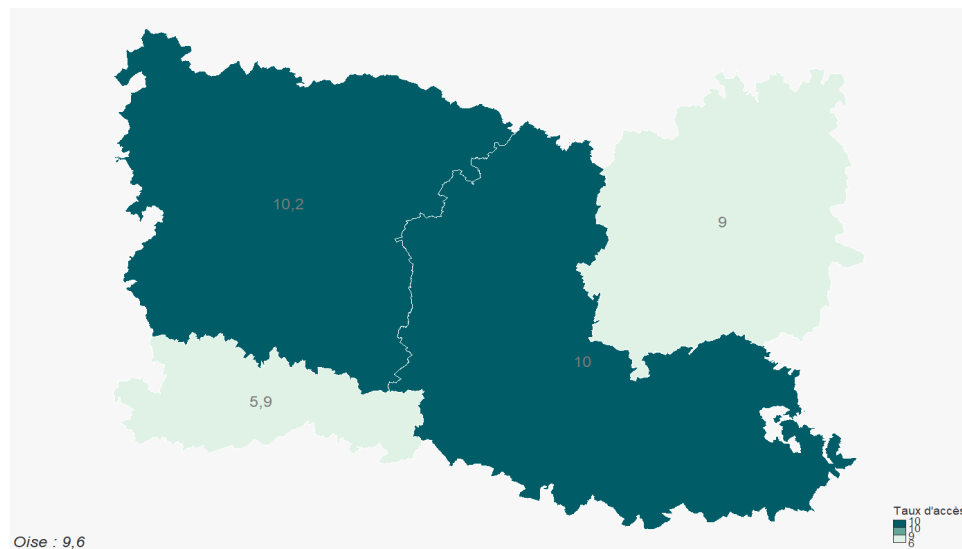
Sources : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, France Travail/Dares, STMT, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas

Figure 5 : Taux d'accès* des allocataires de l'AAH**

Figure 5.1 : Taux d'accès par type de structure

	ACI ⁽¹⁾	EI ⁽²⁾	AI ⁽³⁾	ETTI ⁽⁴⁾	Ensemble
Beauvais	2,2	0,2	0,2	0,7	10,2
Compiègne	1,5	0,0	0,0	1,2	9,0
Méru	0,0	4,7	4,7	0,0	5,9
Santerre-Oise Sud-Oise	1,8	0,3	0,3	4,5	10,0
Oise	1,7	0,5	0,5	2,4	9,6

Figure 5.2 : Carte des taux d'accès pour l'ensemble des structures



^(*) Nombre de salariés en IAE allocataires de l'AAH pour 1 000 allocataires de l'AAH l'année précédente

^(**) AAH : Allocation adulte handicapé

⁽¹⁾ ACI : Atelier chantier d'insertion

⁽²⁾ EI : Entreprise d'insertion

⁽³⁾ AI : Association intermédiaire

⁽⁴⁾ ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

Note : Des disparités peuvent apparaître sur les totaux départementaux au regard du document régional, les sources de données divergeant.

Source : Ministère du Travail, Bases IAE Dares, 2023 - Traitement Dreets Hauts-de-France/Semas